



Demande de bourses d'études Agria Critères d'admission

Chaque demande est étudiée par notre conseil d'administration et les montants sont variables, de même que la durée de l'engagement.

La demande doit être faite par le titulaire ou le coordonnateur du programme.

Spécifications :

- L'étudiant(e) doit être inscrit (e) dans un programme d'études en agriculture, en agroalimentaire ou en médecine vétérinaire dans un établissement reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec, ou un établissement d'enseignement agréé au Canada.
- L'étudiant (e) doit avoir terminé et réussi son année scolaire afin de recevoir **la bourse d'étude Agria** lors de sa remise de diplôme.
- Dans le cas d'un (e) étudiant (e) de 3^e cycle : le montant pourrait être versé en cours du programme d'étude ou de formation doctorale selon le projet présenté.
- Le formulaire de demande de bourse doit être dûment complété et envoyé à la Fondation Agria par le responsable du programme d'étude de l'établissement, afin de valider l'éligibilité et le montant alloué par la Fondation Agria.
- Le montant de la bourse sera versé à l'établissement qui la remettra au lauréat (e)
 - lors de la graduation / remise annuelle des bourses organisée par l'institution
 - ou dans une période donnée à l'établissement selon les critères établis s'il s'agit d'un projet particulier dans le cadre d'une formation ou de recherche.

Inscription et durée :

- La demande peut être faite en tout temps de l'année et sera évaluée par le conseil d'administration de la Fondation Agria.
- Le partenariat est éligible à un renouvellement annuel en envoyant une demande à la Fondation Agria par courriel : info@fondationagria.ca
- Dans certains cas, l'entente pourrait être de plus d'un an, selon les termes convenus avec l'établissement récipiendaire.

Montants de bourses :

Bien que la Fondation Agria privilégie une bourse unique plus prestigieuse pouvant être identifiée **Bourse Agria**, l'établissement demeure libre de remettre le montant total scindé en plusieurs bourses, selon sa propre structure de programme de bourses, en ayant préalablement pris entente avec la Fondation Agria afin de respecter les critères d'éligibilité.

500 \$:	Niveau professionnel
1 000 \$:	Niveau collégial
1 000 \$ et +	Niveau universitaire
1 000 \$ et +	Niveau universitaire / programme conjoint de recherche ou spécialisation *

*La demande doit être soumise à la Fondation Agria avec une lettre de motivation de l'étudiant ainsi qu'une lettre de support de son professeur titulaire attitré à l'établissement.



Demande de bourses d'études Agria Critères d'admission

Obligation du partenaire récipiendaire des bourses

Publiciser les bourses données par la Fondation Agria dans toutes les publications reliées à l'évènement par l'établissement récipiendaire :

Mention du nom et/ou logo de la Fondation Agria

(Selon les disponibilités du partenaire)

- Programme officiel de remises de bourses
- Présentation en visioconférence web de la remise des bourses
- Plateforme web de l'institution
- Médias sociaux de l'institution
- Communiqués de presse

Le partenaire s'engage à :

- Fournir à la Fondation Agria les noms et photos du ou des lauréats :
Le partenaire autorise la Fondation Agria à utiliser les noms et photos des lauréats dans les médias, réseaux sociaux ou plateforme web reliés aux événements de remises de bourses.
- Fournir à la Fondation Agria le programme officiel de remise des bourses
- Fournir à la Fondation Agria tous les hyperliens permettant d'assister aux visioconférences
- Fournir une invitation à la Fondation Agria afin d'assister à la remise de bourses en présentiel si cela s'applique.
- Envoyer à la Fondation Agria tous les communiqués relatifs à l'évènement par courriel :
info@fondationagria.ca
- Informer l'étudiant (e) de nous envoyer un témoignage par vidéo ou courriel.

Pour toutes informations :

Contact : Louise Perrault
Directrice administrative
450-888-1159
info@fondationagria.ca

Le conseil d'administration de la Fondation Agria :

Serge Lefebvre, Agr. Président

Charles Bachand, Agr. Vice-président

André Cécyre, Maryse Labbé et Réal Laflamme, administrateurs